ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

psychologues

Question écrite n° 115312

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur la situation des psychologues du service public. Ces professionnels rencontrent d'importants problèmes liés à la fragilité de la prise en compte de la dimension psychologique par les politiques publiques actuelles. En effet, depuis 2010, certaines décisions gouvernementales ont contribué à aggraver cette situation, notamment le décret n° 2010-534 du 20 mai 2010 relatif à l'usage du titre de psychothérapeute. Celui-ci entraîne une déqualification de la profession de psychologue en ouvrant la fonction de psychothérapeute à tous sous condition de formation universitaire spécifique. Au-delà du titre de psychothérapeute, la profession fait l'objet de multiples autres dégradations : très forte précarité, restriction de la fonction formation-information-recherche, salaire non revalorisé depuis 1991. En conséquence, il lui demande de lui préciser de quelle façon le Gouvernement entend prendre en compte les inquiétudes exprimées par ces professionnels.

Données clés

Auteur : M. William Dumas
Circonscription : Gard (5e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 115312
Rubrique : Fonction publique hospitalière
Ministère interrogé : Santé
Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 juillet 2011, page 7997
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)